

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA RÉVISION

La Commission de la révision des lois constitutionnelles, à la Chambre, vient de terminer son travail. Travail silencieux, qui n'a pas beaucoup occupé l'opinion publique, et que l'on peut croire effectué dans les meilleures conditions de calme et de pondération.

M. Alexandre Bérard en a été nommé rapporteur. Il a mission de conclure à la révision sur les cinq points suivants :

1° En matière budgétaire, la Chambre devra avoir le dernier mot après trois votes successifs ; le Sénat ne pourra rétablir de sa propre initiative les crédits proposés par le gouvernement et repoussés par la Chambre.

Ce point ne soulèvera sans doute pas de débat bien sérieux. Le droit de contrôle du Sénat est assuré par le triple vote que l'on exige de la Chambre, et le danger d'obstruction que l'on pourrait redouter de lui, ou les conséquences funestes de l'irréflexion de la Chambre, sont par là-même écartés.

Même observation pour le deuxième article. 2° Lorsque, après deux législatures successives, la Chambre aura maintenu ses décisions en matière législative quelconque, le Sénat n'aura plus le droit de s'y opposer et ces décisions auront force de loi.

Deux législatures, c'est huit ans. Il s'écoulera donc cinq ans, au minimum (en supposant une loi votée en fin de la première législature) et ce laps de temps suffit pour calmer les fièvres.

3° Non-réligibilité du président de la République.

4° Suppression du droit de dissolution de la Chambre.

5° Responsabilité ministérielle s'exerçant seulement devant la Chambre.

Ici, il y aura sûrement des modifications au projet.

Sur la non-réligibilité du président, on demandera, avec raison, que cette non-réligibilité ne se produise qu'après un second septennat. Il y a avantage, à ce que le président ne s'en aille pas, juste au moment où il est bien maître de son instrument, où il peut faire sentir son action dans les conditions les meilleures pour le bien du pays. La présidence, dans notre démocratie où tout passe si vite, maintient la continuité du pouvoir, en face des pouvoirs continus des monarchies voisines. C'est un rouage, inutile théoriquement, mais pratiquement indispensable.

La suppression du droit de dissolution, sera une mesure aussi très discutée, — et à bon droit. La dissolution est un régulateur ; ce n'est pas un moyen de contrainte. Parce qu'elle a été mal appliquée en 1877, il ne faut pas croire qu'elle ne puisse servir que d'épouvantail. Une Chambre qu'on ne pourrait pas renvoyer devant les électeurs, serait une Convention, avec tous ses excès et peut-être pas ses qualités. Loin de supprimer le droit de dissolution, il faudrait plutôt en affirmer l'utilité et en régler l'usage d'une manière plus pratique.

Quant à la responsabilité ministérielle, pourquoi ne s'exercerait-elle pas devant les deux Chambres, également ? Elle pourrait ne pas s'exercer de la même façon, mais il

est évident qu'à moins d'annihiler le Sénat, il faut lui donner le droit d'avoir une opinion sur le Gouvernement, et accorder à cette opinion une sanction. Ce qui est arrivé au ministère Bourgeois peut-être évité par un article spécial qui déterminera qu'en cas de conflit, c'est la Chambre qui l'emporte.

La discussion du projet Bérard ne manquera pas d'intérêt. Sous le bénéfice des réserves que nous venons de formuler, on peut le considérer comme acceptable et d'une relative modération. C. J.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 novembre 1900 (matin)

La Chambre reprend la discussion du budget des affaires étrangères.

MM. l'amiral Rieunier, Sembat, proposent divers amendements que repousse le ministre. Les amendements sont repoussés et le budget des affaires étrangères est adopté.

Le budget du commerce et celui des travaux publics sont votés presque sans discussion. Le budget de l'intérieur passe également sans difficulté jusqu'au chapitre 46, jusqu'au moment où la séance est levée ; la suite de ce budget est renvoyée au lendemain.

Séance de l'après-midi.

M. Cochery préside. La Chambre passe au projet tendant au rachat des concessions de chemins de fer de la Franco-algérienne. La discussion, malgré les protestations de M. Drumont qui en demande l'ajournement est attaquée. M. Baudin expose le projet de rachat. Puis la Chambre passe aux articles.

L'ensemble du projet est voté par 526 voix contre 1.

M. Rogez, député du Nord pose une question au ministre du commerce sur le décret organisant les conseils du travail.

M. Millerand donne des explications à M. Rogez qui ne s'en déclare pas satisfait.

La Chambre revient au projet sur les bureaux de placement.

M. Berry demande la suppression des bureaux existant par voie d'extinction.

MM. Coutant et Chauvière demandent la suppression pure et simple.

M. de Beauregard dépose un projet permettant les bureaux gratuits et les bureaux payants.

M. Millerand combat ce projet qui est repoussé par 311 voix contre 253. Et la séance est levée.

Séance du 23 novembre (matin)

M. Aynard préside.

La Chambre adopte presque sans discussion le budget de l'intérieur.

Puis, elle s'occupe du budget des Cultes ; M. Zévaès en demande la suppression, il demande toutefois que le vote de ce budget soit réservé jusqu'après le vote de la loi sur les associations.

M. Waldeck-Rousseau s'y oppose, et l'amendement de M. Zévaès est repoussé par 377 voix contre 152.

Un amendement de M. Goujat demandant la laïcisation du personnel des surveillants dans les pénitenciers, est repoussé.

Séance de l'après-midi

A cette séance vient la discussion de l'interpellation de M. Vigné d'Octon sur le drame du Zinder.

M. Vigné d'Octon rappelle cet épouvantable drame puis raconte des faits de cruauté commis par les divers officiers des diverses missions.

En ce moment la Chambre, fortement impressionnée par ces récits, applaudit l'orateur qui termine en demandant au ministre de faire cesser ces lâches procédés de colonisation.

M. Lasies essaye de disculper les assassins du lieutenant-colonel Klobb, Voulet et Chanoine.

La Chambre hache d'interruptions le discours de M. Lasies.

M. Guillain parle à son tour sur le cas de Voulet et Chanoine.

Mais la suite de la discussion est renvoyée au lendemain, et la séance est levée.

Sénat

Séance du 22 novembre 1900

M. Monestier dépose une proposition concernant la réglementation du travail, la durée du service des mécaniciens, chauffeurs et agents de trains.

M. Monis demande la priorité pour la discussion de la proposition adoptée par la Chambre relative à l'amnistie.

La discussion est ajournée au lendemain. Le Sénat s'occupe ensuite du projet relatif à la contribution des patentes.

Le Sénat vote les premiers articles du projet ; M. Bernard propose le dégrèvement des patentes d'après le nombre de leurs enfants.

Cet amendement combattu par le gouvernement, est renvoyé à la commission par 153 contre 80.

Et la séance est levée.

Séance du 23 novembre 1900

Le Sénat discute le projet de loi relatif à l'amnistie.

M. Magnien fait l'historique de la question. M. de Lamarzelle voudrait que l'amnistie s'étende aux condamnés de la Haute-Cour.

M. Waldeck-Rousseau s'y oppose. La loi est votée telle qu'elle est présentée par le gouvernement.

MM. Reinach et Picquart ne seront pas compris dans l'amnistie.

EN CHINE

La cour impériale

On télégraphie de New-York, 21, au Daily Express :

« Une dépêche de Pékin annonce que les représentants des puissances considèrent le dernier édit de l'impératrice de Chine comme étant un ultimatum. »

« Ils sont outrés de voir que le prince Tuan, au lieu d'être mis à mort, n'est condamné qu'au bannissement en sa demeure privée. Ils sont disposés à envisager comme nécessaire la déposition de l'impératrice et la nomination d'un monarque xénophile. »

L'INCIDENT DE MELUN

Le Journal officiel a publié hier cinq mutations d'office, renvoyant du 18^e dragons, qui est en garnison à Melun, les officiers dont les noms suivent : Le capitaine commandant l'Hotte, qui passe comme capitaine en second au 28^e dragons ; les lieutenants de Corlay, Lefèvre, Georges de Lemud, et Vihnon, qui passent respectivement aux 19^e, 8^e, 12^e et 30^e régiments de dragons.

Voici, d'après un de nos confrères les faits qui ont motivé cette mesure :

« Il y a quelques mois déjà, le général de Galliffet étant ministre, arrivait au 18^e dragons un officier qui avait épousé une femme divorcée et n'avait pu, par conséquent, se marier à l'église. »

« Sur le conseil du général commandant la 7^e division de cavalerie, cet officier, M. de B..., avait d'abord fait en garçon ses visites d'arrivée et reçut très bon accueil de ses camarades. »

« Lorsque, peu à près, M^{me} de B..., l'ayant rejoint, il voulut la présenter, plusieurs femmes d'officier du régiment ne se trouvèrent pas chez elles et ne rendirent pas la visite. »

« A la suite de ces faits, le général Galliffet avait prononcé des mutations d'office, déplaçant deux officiers : le commandant de Mendeville et le capitaine de Ruffier d'Epenoux. »

« Ces mesures rigoureuses, dit notre confrère, loin d'aplanir les difficultés, les aggravèrent au point que toutes les femmes

des officiers du 18^e dragons — même celles qui avaient d'abord reçu M^{me} de B... — se solidariseront déclarant qu'elles maintenaient leur droit absolu de recevoir chez elles qui bon leur semblerait. »

« Informé, le général André aurait mandé le colonel Fabre, commandant du régiment, pour lui signifier que cette résistance devait cesser ; que les visites de M^{me} de B... devaient être reçues et rendues ; que, sans cela, il ne s'arrêterait pas aux deux officiers déjà frappés. Et c'est en ne voyant rien changer que le ministre se serait décidé à frapper de nouveau. »

« Au ministère de la guerre, on ne conteste pas le fond de l'affaire ; seulement, on affirme que les deux premiers officiers avaient été déplacés parce qu'une enquête, faite alors, avait établi qu'ils avaient pesé sur leurs camarades pour obtenir de leurs femmes cette entente, et que les cinq officiers renvoyés aujourd'hui le sont parce que le ministre a appris qu'ils avaient reproché à certains camarades leur attitude pendant la première enquête. »

INFORMATIONS

Réunion de la Gauche démocratique

La Gauche démocratique, réunie sous la présidence de M. Desmons, a, sur la proposition de M. Leydet, décidé de faire tous ses efforts pour hâter la discussion et le vote du projet relatif aux mécaniciens, chauffeurs, agents des trains, et, en outre, de rechercher, par une modification au règlement, les moyens d'empêcher à l'avenir que les commissions gardent indéfiniment les projets qui leur sont soumis. Une entente avec d'autres groupes devra être tentée dans ce sens.

L'arrivée du lieutenant Meynier

Le lieutenant Octave Meynier, est arrivé hier à Tarbes, où il vient dans sa famille reconstruire sa santé fortement ébranlée.

Son père, le colonel d'infanterie de marine en retraite Meynier, ses sœurs et beaucoup de parents attendaient à la gare l'héroïque officier, que sa mère et une de ses sœurs accompagnaient depuis Bordeaux.

L'entrevue a été des plus émouvantes. Une foule assez considérable a fêté le vaillant soldat, et le maire de Tarbes, au nom de la municipalité, lui a souhaité la bienvenue, le félicitant sur son courage et sa loyauté.

Le lieutenant Meynier, que cette manifestation surprenait visiblement, a répondu, après un moment de recueillement, qu'il fallait reporter ces félicitations sur son malheureux compagnon le colonel Klobb, et son frère d'armes le capitaine Joalland, dont il a annoncé la prochaine arrivée.

Une protestation

Un comité d'étudiants en pharmacie vient de se fonder au quartier Latin, pour protester contre la situation déplorable qui leur est faite au point de vue militaire. Ils restent, en effet, toujours soldats de deuxième classe. Et, pour faire ressortir tout ce que cela a d'injuste, ce comité cite le cas de trois étudiants, appartenant à différentes Ecoles : un étudiant en droit, un étudiant en médecine et un étudiant en pharmacie. Le premier à son arrivée au régiment, est désigné comme élève caporal. A partir du premier avril, il suivra le peloton spécial et pourra être nommé caporal, conformément au règlement ministériel du 16 juin 1897. Enfin, à sa libération, il sera inscrit au tableau d'avancement pour le grade de sous-officier dans la réserve.

L'étudiant en droit sera sous-officier ; l'étudiant en médecine (s'il a douze inscriptions) sera médecin auxiliaire : l'étudiant en pharmacie sera toujours soldat de deuxième classe.

Ils sont vraiment à plaindre ces infortunés étudiants !!

Un désastre dans la Mer Noire

Un terrible désastre vient de se produire dans la mer Noire et qui a coûté la vie à trente-neuf personnes :

Il y a quelques jours, une quarantaine de sujets tures, hommes, femmes et enfants, désirant émigrer en Turquie sans observer les formalités usuelles de passeports, louèrent une felouque à Chouroux et retinrent les services de deux bateliers pour les transporter en territoire turc.

La felouque mit à la voile par un gros temps, et bientôt elle fut assaillie par une tempête effroyable. La panique saisit les passagers en voyant l'embarcation faire eau de toutes parts. On assista à une scène horrible : les enfants furent d'abord jetés par-dessus bord pour alléger la felouque, puis les femmes. Les hommes ne tardèrent pas ensuite à être enlevés eux-mêmes par les vagues, et sur les quarante personnes, seul un petit garçon, qui s'était cramponné désespérément au mât, a survécu, et c'est lui qui a conté les détails de cette sinistre tragédie.

La catastrophe du Sud-Express

Obsèques de M. Canevaro

Les obsèques de M. Canevaro, duc de Zoglio, ministre du Pérou en France et en Italie, tué dans la catastrophe du Sud-Express, ont été célébrées solennellement, aux frais de l'Etat français, hier matin, à onze heures, en l'église de la Madeleine.

Sur le cercueil, sous la lumière des cierges, étincelaient les couleurs du pavillon péruvien : rouge, blanc, vert.

Au dehors, une division de troupes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, avec pièces et caissons, commandée par le général Carrette, avait pris possession de la place de la Madeleine.

Tandis que les soldats forment la haie, les membres de la famille du défunt pénètrent dans la nef, et prennent place au premier rang. En même temps arrivent le général Dubois et le commandant Lamy, représentant le Président de la République ; tous les membres du corps diplomatique en tenue.

MM. Delcassé, P. Baudin et Caillaux assistent en personne à la cérémonie. M. Waldeck-Rousseau, retenu par la séance de la Chambre, s'est fait représenter par M. Cousol, chef du secrétariat particulier. Tous les autres ministres s'étaient fait représenter.

Étaient présents également : MM. Glasser, sous-directeur de la Compagnie du Midi, et G. Picot, membre de l'Institut, vice-président du conseil d'administration.

Après la messe, le cercueil a été porté dans un corbillard traîné par quatre chevaux. Les troupes ont défilé, puis le corps a été extrait

du corbillard et replacé dans les caveaux de la Madeleine, d'où il sera transporté en Italie.

M. Krüger en France

Le président de la République du Transvaal, M. Krüger, est depuis 2 jours l'hôte de la France.

Jedi il a débarqué à Marseille ; une foule énorme l'attendait et l'a accueilli par d'enthousiastes applaudissements.

MM. Thourel, Paulinat ont salué en termes élevés le vaillant homme d'Etat, qui paraissait très ému des marques de sympathie qu'il recevait de tous côtés.

Le soir, un banquet en l'honneur du président a eu lieu.

Au dessert, MM. Thourel, Leyds, au nom de M. Krüger, Pauliac, Fischer ont porté des toasts au Transvaal à la France, à Krüger, à Loubet.

M. Krüger n'assistait pas au banquet.

Le président du Transvaal a quitté Marseille vendredi matin.

Il se rend à Paris.

Médecin-Major et Magistrat

Un incident s'est produit jeudi, à l'issue de l'audience du tribunal correctionnel de Laval.

M^{me} X..., femme d'un médecin-major de la garnison, venait de s'entendre condamner, pour outrages par lettre à un magistrat, à 300 fr. d'amende, lorsque le mari de celle-ci, qui assistait aux débats en uniforme, s'écria : « Le président de ce tribunal, M. Desbarres, est un lâche ! Je lui jette mon gant à la face, en présence de toute l'assistance. »

Un Drame de famille

A Caudéran, mercredi soir, s'est déroulé un drame de famille des plus tristes.

Le nommé Collas, chassé depuis quelques temps de chez sa femme aubergiste, à la suite de mauvais traitements que cette dernière éprouvait de son mari, revint mercredi soir chez lui, et au cours d'une discussion avec son fils adoptif nommé Pescadère, frappa ce dernier de 3 coups de couteau.

Pescadère tira 3 coups de revolver sur le mari de sa mère : les 2 hommes sont blessés assez gravement, le jeune homme surtout.

La justice les a consignés tous deux à sa disposition.

Cent huit ans

Au château de Cabrespines, situé à douze kilomètres d'Espalion, habite un vieillard vénérable, M. de Glaudières, qui est en train de vivre son cent huitième hiver.

Jouissant encore d'une bonne santé, tant au physique qu'au moral, M. de Glaudières verra certainement son troisième siècle.

Tué par la foudre

Samedi dernier, le nommé Corrhons, exploitant la métairie Tamatave, à Ondres (Landes) appartenant à Mme Sescan, allait, en compagnie de son jeune garçon, chercher

avec ses bœufs une charge de menues branches de bois.

La journée était orageuse. Tout à coup, un formidable coup de tonnerre retentit, et l'infortuné Corrhons tomba foudroyé. Quant à l'enfant, qui marchait pour ainsi dire à côté de son père, il n'eut aucun mal, pas plus du reste que les bœufs, que l'on trouva cependant agenouillés.

Suicide

M. Miot, ex-adjutant au 50^e de ligne à Périgueux, vivait, retraité depuis trois ans, à Heuilley-Cotton (Haute-Marne). Il était taciturne, aimait à rester enfermé seul dans sa chambre.

M. Miot vivait avec sa mère, âgée de plus de 80 ans, qui, l'avant-dernière nuit, rendit le dernier soupir. Le lendemain, à huit heures, Miot se suicida en se coupant la gorge avec un rasoir. L'ex-adjutant était décoré de la médaille militaire et chevalier de la Légion d'honneur. La croix lui fut remise à la revue du 14 juillet 1897.

Au lendemain du jour où ce sous-officier venait d'être l'objet de cette distinction, il se sentit indisposé par des douleurs cérébrales et des accès, qui paraissaient être des symptômes d'aliénation mentale.

Un mois plus tard, le 14 août, il quittait le régiment, et, au moment de prendre le train qui le ramenait dans son pays, il disparut pendant que deux de ses collègues s'occupaient de ses bagages.

Il se dirigea vers le pont des Fenéants et, enjambant le parapet, se précipita sur les wagons du train de Brive, qui arrivait à ce moment en gare. Le mécanicien, qui s'aperçut de l'accident, stoppa. Miot fut projeté en dehors de la voie complètement mutilé. Il fut conduit à l'hôpital et, ses blessures guéries, il partit pour la Haute-Marne, où il vient de finir si tristement ses jours.

Un mari dans l'embarras

A Lille, il fut un mari qui était dans un grand embarras. Depuis deux ans il fait retentir les échos du prétoire de ses récriminations, contre la nature mauvaise qui a disgracié sa légitime moitié. Celle-ci ou celui-ci n'est ni homme ni femme, et ne peut même dire comme la chauve-souris : Je suis oiseau, voyez mes ailes, etc. etc.

Le mari désenchanté ayant demandé au Tribunal de prononcer l'inexistence de son mariage, la femme fit défaut. Le Tribunal annula le mariage. La femme fit opposition. L'esprit de contradiction qui fait remonter le courant au cadavre de la noyée.

Sur opposition donc, le Tribunal nomma trois médecins pour vérifier en ses lieu et place.

La femme refusa alors de se soumettre à l'expertise...

Heureusement, le mari possédait un certificat médical antérieur, sur lequel le tribunal vient de confirmer son premier jugement, déclarant que la condition essentielle du mariage est impossible en l'espèce.

Parions qu'elle fera appel.

M^e Basquin plaidait pour le mari, et M. Werquin, pour la... Nous ne pouvons pourtant plus dire la femme, puisqu'il est jugé que ce n'en est pas une.

Condamnation à mort

La cour d'assises de Nancy a condamné à la peine de mort, Albert Constant, domestique chez les époux Jeannot, Thiébaud Andilli, qui tua ces derniers avec une barre de fer, pendant leur sommeil, pour les voler.

CHRONIQUE LOCALE

Fièvre aphteuse

Dans notre dernier numéro, nous avions annoncé que M. le Préfet du Lot avait rapporté son arrêté relatif à la suppression des foires par suite de la fièvre aphteuse.

Voici, en effet, la terreur de cet arrêté : Nous, Préfet du Lot,

Vu notre arrêté en date du 18 octobre 1900 prescrivant diverses mesures pour combattre la fièvre aphteuse, et interdisant notamment la tenue des foires et marchés aux bestiaux dans l'arrondissement de Figeac ;

Vu la loi du 21 juillet 1881 et le décret du 22 juin 1882, sur la police sanitaire des animaux ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 99 ;

Vu la loi du 21 juin 1818, sur le code rural ;

Vu le rapport de M. le vétérinaire départemental, en date du 12 novembre, Arrêtons :

Les prescriptions de notre arrêté du 18 octobre 1900 susvisé sont et demeurent rapportées.

Le Préfet du Lot :

HÉLI-DEVALS.

Conseil départemental

Le Conseil départemental se réunira le 29 novembre 1900, dans une des salles de la Préfecture.

Voici l'ordre du jour qui sera discuté :

Vayrac. — Opposition à l'ouverture d'une école privée de filles avec pensionnat, par la dame Vayssières.

Pay-l'Évêque. — Opposition à l'ouverture d'une école privée de filles avec pensionnat, par la dame Plessis.

Puy-l'Évêque. — Opposition à l'ouverture d'une école maternelle mixte, par la dame Carriol.

Prendéignes. — Déclaration d'ouverture d'une école privée de filles avec pensionnat.

Montredon. — Déclaration d'ouverture d'une école privée de filles avec pensionnat.

Prudhomat. — Déclaration d'ouverture d'une école privée de filles avec pensionnat.

Dégagnac. — Déclaration d'ouverture d'une école privée de filles avec pensionnat.

Sarrazac. — Déclaration d'ouverture d'une école privée de garçons avec pensionnat.

Parions qu'elle fera appel.

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

III

« LA PROSKROUSIS »

Les deux derniers canots furent mis à la mer sans accidents et pendant qu'ils se dirigeaient vers la terre, longeant le roc pour trouver une anse, la Proskrousis poursuivait sa course affolée.

Les six hommes restés à bord recommandaient leur âme à Dieu et voyaient grandir la côte hérissée sur laquelle, dans quelques minutes, un coup de mer devait les broyer.

IV

LES ANXIÉTÉS DE MARCO BOTZARIS

A l'époque où le prince fanariote Alexandre Ypsilanti, aide de camp du tsar Alexandre, rêvait au relèvement de la Grèce, deux hommes sans fortune, sans notoriété, concevaient l'idée d'une association qui devait plus tard jouer un rôle considérable.

Dans certaines parties de l'Albanie, il arrivait fréquemment que deux hommes s'unissaient par les liens d'une solidarité étroite connue sous le nom d'adelphopouisis (fraterni-

sation). Par devant un prêtre, après avoir entendu un service religieux, ils se donnaient le baiser de paix et échangeaient un serment solennel ; si l'un partait en expédition, l'autre cultivait son champ, veillait sur les siens, assurait leur existence. En tout et pour tout ils se devaient aide et assistance. Ce pacte toujours religieusement observé s'étendait parfois à tout un groupe nombreux d'individus.

L'association nouvelle qui reçut le nom d'Hétairie (amitié) était claquée sur l'adelphopouisis. Elle eut un caractère éminemment religieux et national ; ne trouve-t-on pas toujours ce double sentiment de la religion et de la patrie à l'origine des entreprises vraiment généreuses et grandes ?

Son but avoué fut tout d'abord la diffusion de l'instruction à travers l'antique Hellade, re tombée dans la barbarie, sous le joug turc. Les dons affluèrent, Alexandre Ypsilanti obtint pour l'Hétairie des sommes très importantes de plusieurs grandes puissances.

Les affiliés de plus en plus nombreux purent alors songer, à ce qu'on appelle encore la grande idée : réunir en une nationalité indépendante le pays de race hellénique. Ce fut l'Hétairie, dont l'extension formidable engloba bientôt tout le monde grec, qui, un peu hâtivement, leva l'étendard de la révolte contre les Turcs.

Le sultan Mahmoud avait laissé se développer, sans entrave, cette association dont il ne mélangait pas les visées aventureuses. Il commençait à s'inquiéter, et peut-être allait-il rompre le faisceau des forces grecques, si les devants

n'avaient été pris par ceux qui se sentaient menacés.

Les musulmans, éclairés sur les véritables tendances des hétéaristes, s'étaient mis à les surveiller étroitement. Sur tous les points où leur domination n'avait pu être secouée, il était dangereux pour les membres de l'association de se rencontrer dans des réunions de quelque importance ; l'intervention des soldats tures pouvait être signal de collisions sanglantes qu'il fallait éviter à tout prix, jusqu'au moment où il deviendrait possible d'engager la lutte définitive.

Quoiqu'il se sentit pressé par les événements, Mavrocordat ne croyait pas que l'heure fût sonnée de soulever l'Acarnanie. L'Hétairie fournissait les cadres de troupes, mais les effectifs n'étaient rien moins que sûrs : l'échec d'Ypsilanti l'avait prouvé. Il semblait bien, à vrai dire, que, depuis, les masses avaient été arrachées à leur torpeur, qu'elles étaient impatientes du joug et disposées à suivre les chefs qui les mèneraient au bon combat, pour la Croix et pour la liberté. Leur ardeur ne tomberait-elle pas quand il s'agirait de passer aux actes, de laisser là femmes, enfants, foyers ? Voilà ce que se demandait anxieusement le général.

Depuis quelques semaines, les chances favorables s'étaient accrues : de l'étranger étaient accourues d'enthousiastes philhellènes, assez nombreux pour former une solide légion. En outre l'insurrection était assurée du concours de nombreux Albanais.

Les Albanais, tous musulmans, formaient

quatre tribus importantes : les Lapes ou Japges, pauvres et peu courageux ; les Guégnos ou Guégari, batailleurs et braves, les Torides, féroces et astucieux, les Chamides, valeureux hommes de guerre, mais d'une perfidie légendaire. Tahir, Albas, Hagas Bessiari et Gogos Bakolas, chefs de ces dernières tribus, s'étaient prononcés en faveur des Grecs et leur adhésion avait quelque apparence de sincérité, car ils avaient passé leur existence, sous les ordres d'Ali-Bey, à guerroyer contre les troupes du sultan.

Les munitions ne manquaient pas ; tous les creux de rochers, toutes les cavernes de la montagne recélaient de la poudre, des balles, des armes. Des vieillards et des prêtres veillaient sur ces dépôts.

Enfin, détail qui prouvait l'intelligente prévoyance des chefs du mouvement insurrectionnel, dans les terrains boisés, des arbres entaillés indiquaient les sentes praticables et devaient permettre aux trainards de rejoindre leurs compagnons d'armes, dans le cas où les hostilités seraient réduites à une guérilla.

Tout était donc prêt lorsque Mavrocordat s'était rencontré avec Gogos Bakolas chez dame Marthe, et les événements qui suivirent, s'ils le forcèrent à vaincre ses dernières hésitations, ne le prirent pas au dépourvu.

Les événements démentaient d'ailleurs ses appréhensions. Du premier au dernier, tous les habitants de Missolonghi s'étaient joints aux pêcheurs et aux hétéaristes qui avaient parcouru la ville en jetant l'appel aux armes.

(A suivre.)

Prayssac. — Annexion d'un pensionnat à l'école de garçons.
 Montet-Bouyal. — secrétariat de mairie.
 Sabadel (Latronquière). — id.
 St-Pantaléon. — id.
 Capdenac. — id.
 Touzac. — Appropriation de l'école de filles.
 Pradines. — Construction d'une école mixte à Labéraudie.
 Promilhanes. — Appropriation de l'école de garçons.

Commission départementale

La commission départementale se réunira dans le local ordinaire de ses séances, à la Préfecture, le vendredi 30 novembre à 3 heures de l'après midi.

Inspection primaire

Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique, M. Thou, inspecteur primaire à Figeac, nommé à St-Girons par arrêté du 25 octobre, est nommé en la même qualité à Orthez (Basses-Pyrénées.)

Postes

Par arrêté de M. le sous secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, sont nommés :
 Receveuse à Castelfrac, Mme Foulquié, receveuse à Frayssinet-le-Gourdonnais, en remplacement de Mme Vve Demangeau ;
 receveuse à Frayssinet-le-Gourdonnais, Mme Vve Bergougnoux, receveuse à Duravel ;
 receveur à Duravel, en remplacement de M^{me} Vve Bergougnoux, M. Coren, receveur à Salch (Pyrénées-Orientale).

Prix de vertu

L'Académie Française a tenu hier sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Jules Lemaitre, au cours de laquelle des prix de vertu ont été décernés.
 Parmi les lauréats nous relevons les noms de :
 Lestandie Alexandrine, de Cahors, prix Montyon (500 fr.)
 Pauline Pezet, de Cahors, prix Camille Favre (500 fr.)
 Deviers Victorine, de Cahors, prix Camille Favre (500 fr.)
 Asfaux Henriette, de Calviac, prix Camille Favre (500 fr.)
 Julie Frankoual, de Gourdon, prix Lange (1,000 fr.)
 Vve Soulacrou, de Fajolles, prix Lecocq-Dumesnil (500 fr.)

CAHORS

En faveur de la laïque

Il nous semblait jusqu'à ce jour que le titre de délégué cantonal n'était confié qu'à des démocrates convaincus, dévoués défenseurs de l'enseignement laïque.
 Nous en convenons, nous étions par trop naïf.
 On nous apprend, en effet, qu'il existe un délégué cantonal, beau-frère d'un instituteur, beau-père d'un instituteur, qui, le jour de la laïcisation de l'école des filles de sa commune, a confié immédiatement aux bonnes sœurs le soin d'élever sa fille.
 Pour faire attirer sur lui les bénédictions des gens bien pensants, et en même temps pour montrer à l'administration où se trouvent les meilleurs serviteurs de la démocratie ce monsieur se nomme : Destreil, et demeure à Dégagnac !
 Parions que le « Quercynois » va à son tour nous traiter de délateur !!!

Retraite aux flambeaux

Ce soir, si le temps le permet, aura lieu la retraite aux flambeaux organisée par l'Avenir Cadurcien avec le concours des membres de la Société des Sauveteurs du Lot.
 Cette retraite devait avoir lieu vendredi dernier, mais elle fut renvoyée à aujourd'hui à cause du mauvais temps.

Vol

Au sujet de vol commis dans la soirée de mardi chez le sieur Chanut, l'enquête ouverte par la police donne les meilleurs résultats.
 Ainsi que nous l'avons annoncé, le nommé Selves a été arrêté et maintenu en état d'arrestation.
 Il est aujourd'hui prouvé que c'est bien lui l'auteur du vol.

Toutefois, il reste à établir si Selves a des complices.

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME DES 22 ET 25 NOVEMBRE 1900
 Allegro Militaire, Courtois.
 Le Calife de Bagdad, (Ouverture) Boieldieu.
 Le Cœur des Femmes, (Mazurka) X.
 Landier, (Valse) Wekerlin.
 Orphée aux Enfers, (Fantaisie) Offenbach.
 De 3 heures à 4 heures (Allées Fénélon).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE CAHORS

Du 22 au 24 novembre 1900

Décès

Vincent Marguerite, épouse Boussac, 62 ans, sans profession, rue du Lycée, 30.

A VENDRE

OU A ÉCHANGER

CONTRE UNE FONTAINE EN CUIVRE

SUPERBE PERROQUET DU BRÉSIL

(parle et chante)

S'adresser au bureau du Journal.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — Adjudication des droits d'octroi. — Le maire informe le public que le dimanche 23 décembre 1900 à 2 h. de l'après-midi il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur à titre de bail à ferme des droits de l'octroi municipal de la dite ville pour trois années consécutives qui commenceront le 1^{er} janvier 1901 et finiront le 31 décembre 1903.

Les droits sont établis sur : Bœufs, vaches, veaux, génisses, moutons, brebis, porcs et viande dépecée.

Cautionnement 400 fr.

Mise à prix 1100 fr. par an en sus des charges.

Le maire

PUECH

PÉLACOY. — Foire. — C'est le 19 novembre qu'à eu lieu la première foire de Pélacoy. Elle a dépassé toutes les espérances. Le champ de foire a été admirablement pourvu d'animaux de toutes espèces.

Bien que les foires de Cabrerets, de Caniac, de Douelle et de Saint-Caprais, qui se tenaient le même jour, fissent craindre le manque d'acquéreur, d'importantes affaires ont été traitées

Voici les cours :

Les bœufs gras ont été vendus de 28 à 32 fr. les 50 kilos.

Les bœufs d'attelages, de 350 à 900 fr. la paire.

Les moutons gras, de 0,60 à 0,65 c. le kilo.

Les porcelets, de 20 à 40 fr. selon la grosseur.

Les oies grasses vivantes, 0,80 c. la livre.

La volaille, 0,50 c. la livre.

Ces foires sont appelées à compter parmi les plus importantes de la région.

Il est vrai de dire que Pélacoy se trouve au centre d'une contrée qui était pour ainsi dire déshéritée au point de vue de la facilité des transactions.

On saura gré à la municipalité de la commune de Francoules d'avoir demandé et obtenu la création de ces foires répondant à un besoin réel du pays.

La prochaine foire se tiendra le 19 décembre. Elle sera encore plus importante.

On assure déjà qu'elle sera pourvue en plus que la dernière de foies gras et de truffes qui se récoltent en abondance dans les environs.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Justice. — Sur le rapport de ministre de la justice, M. Belvéze est nommé juge suppléant rétribué à Figeac.

Vol. — Ces jours derniers, le sieur Verdé, forgeron à Feycelles, près Figeac, fut victime pendant son absence d'un vol de deux marmites d'une certaine valeur.

Plainte ayant été portée, une enquête fut ouverte, à la suite de laquelle le nommé Lucien Chazette, âgé de dix-neuf ans, originaire de Toulouse, actuellement chiffonnier à Aubin (Aveyron) sur qui s'étaient portés les soupçons, a été mis en état d'arrestation. Après avoir fait des aveux il a été

écroué à la maison d'arrêt de notre ville, et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

LE RESTAURATEUR AVAIT RAISON

Le propriétaire du café-restaurant de la gare de Crèches (Saône-et-Loire), me regarda bien en face, et d'un air fin me dit : « Vous venez de voir Mme Redon au sujet de sa guérison n'est-ce pas ? Tout à l'heure, à votre descente du train, lorsque vous m'avez demandé l'adresse de cette brave femme, j'ai deviné de suite le motif de votre visite, et j'en parlai à ma femme qui fut du même avis. »

En effet, le restaurateur avait raison, et si vous me le permettez, je vous répéterai aussi brièvement que possible le récit surprenant que venait de me faire Mme Redon, et que, à ma grande joie, m'était confirmé par un notable de l'endroit. Dans une ruelle donnant sur la rue principale du village, je monte les quelques marches qui conduisent à la demeure de cette bonne dame qui exerce le métier de matelassière. Je traverse un hangar qui lui sert d'atelier, et dans lequel je remarque des toiles à matelas, des tréteaux, des chassis et des cardes à laine ; puis j'entre dans une grande pièce à l'ameublement simple mais confortable. J'explique le motif de ma visite quelque peu matinale, et Mme Redon, d'un air affable me dit : — « Je suis très heureuse de vous voir, et de vous raconter de vive voix ce que je vous disais dans ma lettre du 2 janvier 1900, au sujet de ma guérison qui a été si remarquable, que tout le pays en a été étonné. Pendant dix ans on me vit traîner péniblement, et souffrir le martyre, tellement j'avais tout le corps démesurément gonflé comme par l'hydropisie. Cette maladie commença au moment du retour d'âge. Mon abdomen s'enfla peu à peu, et durcit de telle sorte que le moindre attouchement m'était très douloureux. Malgré mon ignorance de la gravité de mon état, je compris bien que tout ce que je pouvais faire pour me soigner chez moi était peine perdue ; c'est pourquoi je me décidai à avoir recours au médecin. J'en consultai successivement trois qui ne me cachèrent pas la gravité de mon mal. Le dernier que j'allai voir m'avoua même que mon cas était dangereux, si non incurable. Les prescriptions médicales n'amenèrent aucun soulagement ; j'avais très mauvaise mine et j'étais d'une maigreur excessive. Pendant les deux dernières années mon abdomen, loin de diminuer, prit encore un surcroît de 5 kilogrammes d'eau. Je finis par comprendre que ma maladie provenait d'une affection des reins et du cœur, et que l'hydropisie en est le symptôme le plus alarmant. « Comme j'étais plongé dans le désespoir, puisque les souffrances m'avaient rendu le travail très difficile, parfois même impossible, la Providence me vint en aide en me fournissant un moyen de guérison sur lequel je ne comptais guère. Vers le milieu de janvier 1899, il me tomba sous la main un petit livre qui traitait d'un remède vendu par M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, la Tisane américaine des Shakers. Ma lecture me fit connaître, en outre, plusieurs cas de guérisons extraordinaires toutes opérées par cette unique préparation. Vers le 10 du même mois, je commençai ce traitement, et, huit jours plus tard, mon abdomen commença à dégonfler. En trois jours je perdis 17 kilogrammes d'eau sans le secours d'opérations chirurgicales, et dès lors tout mon corps reprit sa forme normale. Heureuse de renaitre à la vie, je continuai de prendre la Tisane américaine des Shakers jusqu'à complète guérison. « J'ai maintenant 63 ans, et je travaille comme si je n'en avais que 30. Tous ceux qui m'ont connue si malade considèrent ma guérison comme un véritable miracle. Mon médecin lui-même déclare n'avoir jamais rien vu de semblable. Si vous avez l'intention de publier mon cas, n'oubliez pas de dire que mon rétablissement est entièrement dû à la Tisane américaine des Shakers, car dès que j'en commençai l'usage, je cessai de prendre autre chose. »

Tous les détails que l'on vient de lire ont été consignés par écrit comme il est dit plus haut, dans une lettre datée du 2 janvier 1900, et la signature de Mme Redon a dûment été légalisée par M. Dupland, Maire de Crèches.

La Maison A L'OLIVIER si renommée
 POUR SES HUILES NATURELLES DE
FOIE DE MORUE
 Rappelez à sa clientèle qu'elle expédie toujours FRANCO DE PORT et d'EMBALLAGE contre mandat de 7 fr. ou 32 fr. 50 adressé à COLMET, 70, Rue de Rivoli, PARIS, ses Caisses de UN ou de SIX Flacons d'un kilo. Exiger Flacon Porcelaine Blanche (Déposé).

BULLETIN FINANCIER

La spéculation à la baisse a fait courir des bruits fâcheux sur l'état de santé du Tzar, mais ces bruits n'étant pas confirmés, leurs tentatives n'ont eu qu'un succès relatif.

Les plus hauts cours cotés n'ont pas été conservés.

Le 3 0/0 à 100,60 n'a pas varié, le 3 1/2 0/0 clôture à 101,82 et l'Amortissable à 99,55.

La Banque de France cote 3,770.

Le Comptoir National d'Escompte est demandé à 582, le Crédit Foncier à 660, le Crédit Lyonnais très ferme cote 1,085 et la Société Générale 611.

Nos Chemins n'ont pas varié, le Lyon à 1,775, le Nord à 2,290 et l'Orléans à 1,690.

Le Suez clôture à 3,552.

Ce sont surtout les fonds étrangers qui ont été attaqués par les vendeurs. L'Extérieure

recule à 70, l'Italien à 94,90, le Portugais à 24,15, le Turc D vaut 22,70, la Banque Ottomane 534.

Le Russe 3 0/0 1891 est bien tenu à 84,85. Sur le marché au comptant, les actions de la Compagnie Urbaine d'Eclairage par le gaz Acétylène sont recherchées à 152.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1827	1707	0.50 à 0.88
Vaches.	320	300	0.44 à 0.86
Taureaux.	177	167	0.42 à 0.70
Veaux.	1495	1285	0.72 à 1.20
Moutons.	17393	15000	0.55 à 0.95
Porcs.	5602	5602	0.74 à 0.99

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	193	160	55 à 70
Vaches.	23	16	40 à 55
Moutons.	611	343	70 à 87
Porcs.	1848	1735	50 à 54

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Solies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

VIENT DE PARAITRE:

LE

GRAND-ANNUAIRE DU LOT

ÉDITÉ PAR LA LIBRAIRIE DELSAUD RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

Contenant les Prévisions du temps, par Mathieu Laensberg et celles par Xaintrailles, d'Issoire (Puy-de-Dôme), illustré de plus de 500 gravures.

Précédé d'un grand roman historique inédit sur Le siège de Cahors par Henri IV.

Prix : 60 centimes ; franco par la poste : 90 centimes.

CADEAU aux LECTRICES du Journal du Lot

BON pour un Numéro du Journal de Modes « LA SAISON », le seul au monde donnant 100 Gravures inédites de Modes et de Travaux de Mains par Numéro.

Détacher ce coupon et l'envoyer avec son adresse, à l'Administrateur de La Saison, 25, Rue de Lille, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
SERVICE D'HIVER (AU 12 NOVEMBRE 1900)

		17		5		23(1)		35		1125	
		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS	
		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes		1 ^{re} classe		1 ^{re} classe		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	
PARIS.....	départ..	3 10s.	10 ^h . 19 ^m .	8 53s.	11 15s.	—	—	—	—	—	—
LIMOGES.....	arrivée..	1 50 ^m	4 40	3 10	9 2 ^m	—	—	—	—	—	—
LIMOGES.....	départ..	3 31	4 46	3 18	9 29	—	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée..	6 30	6 34	4 57	10 32	—	—	—	—	—	—
BRIVE.....	départ..	6 45	7 1	5 5	10 47	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	—	7 20	—	—	1 38	—	—	—	—	7 ^h . 11 soir	—
SOULLAC.....	arrivée..	7 40	7 37	5 44	1 59	—	—	—	—	8 10	—
SOULLAC.....	départ..	7 45	7 38	5 47	2 3	—	—	—	—	8 18	—
CAZOULÈS.....	arrivée..	7 52	—	—	2 10	—	—	—	—	8 25	—
CAZOULÈS.....	départ..	7 53	—	—	2 11	—	—	—	—	8 27	—
Lamothe-Fénélon.....	—	8 9	—	—	2 26	—	—	—	—	8 42	—
Nozac.....	—	8 19	—	—	2 37	—	—	—	—	8 53	—
GOURDON.....	—	8 31	8 3	6 15	2 50	—	—	—	—	9 6	—
Saint-Clair.....	—	8 40	—	—	3 »	—	—	—	—	9 16	—
Dégagnac.....	—	8 51	—	—	3 12	—	—	—	—	9 28	—
Thédirac-Peyrilles.....	—	9 2	—	—	3 24	—	—	—	—	9 40	—
Saint-Denis-Catus.....	—	9 13	—	—	3 35	—	—	—	—	9 51	—
Espère.....	—	9 22	—	—	3 45	—	—	—	—	10 1	—
CAHORS.....	arrivée..	9 32	8 39	6 54	3 56	—	—	—	—	10 12 soir	—
CAHORS.....	départ..	9 41	8 45	7 3	4 5	—	—	—	—	10 12 soir	—
Sept-Ponts.....	—	9 51	—	—	4 16	—	—	—	—	10 30	—
Cieurac.....	—	10 5	—	—	4 32	—	—	—	—	10 42	—
Lalbenque.....	—	10 12	—	—	4 40	—	—	—	—	10 48	—
Caussade.....	—	10 45	9 23	7 45	5 15	—	—	—	—	10 45	—
MONTAUBAN.....	arrivée..	11 19	9 47	8 10	5 55	—	—	—	—	10 27	—
MONTAUBAN.....	départ..	12 14s.	10 35s.	8 59	7 51	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE.....	arrivée..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) Le train EXPRESS 23 qui part de Paris à 9 h. 5. prend des voyageurs de 2^e et 3^e cl. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

		140 (1)		16		1140-1128		1132(2)		26		1126		1136		40	
		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS	
		1 ^{re} classe		1 ^{re} classe		1, 2 ^e , 3 ^e classes		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	
TOULOUSE.....	d.	1 »	3 18	3 43	3 18	5 45 s.	8 ^h . 40	—	—	9 ^h . 16	5 30	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN.....	d.	1 50	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—	—	10 53	7 25	—	—	—	—	—	—
Caussade.....	—	—	4 1	5 12	8 11	9 53	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
Lalbenque.....	—	—	—	5 53	8 52	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
Cieurac.....	—	—	—	6 2	9 1	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	—	—	—	6 14	9 13	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
CAHORS.....	arr.	2 46	4 38	6 22	9 21	10 30	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
CAHORS.....	dép.	2 50	4 48	6 40	9 21	10 36	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
Espère.....	—	—	—	6 53	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
St-Denis-Catus.....	—	—	—	7 7	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.....	—	—	—	7 21	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
Dégagnac.....	—	—	—	7 30	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair.....	—	—	—	7 40	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
GOURDON.....	—	—	5 30	7 55	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
Nozac.....	—	—	—	8 4	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénéol.....	—	—	—	8 13	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	a	—	—	8 25	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	d	—	—	8 26	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
SOULLAC.....	a	3 48	5 51	8 34	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
SOULLAC.....	d	3 49	5 55	8 39	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressens.....	a	—	—	9 9	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressens.....	d	—	—	9 9	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
BRIVE.....	a	4 25	6 31	9 44s.	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
BRIVE.....	d	4 30	7 »	—	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—
PARIS.....	arrivée..	12 9s	4 37	—	—	—	—	—	—	11 31	—	—	—	—	—	—	—

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1^{re} classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet de mpt tant un trajet simple d'au moins 400 Kil. en 2^e classe et 500 Kil. en 3^e classe.
(2) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS.....	6 ^h . 5	12 ^h . 50	6 ^h . 30
Mercuès.....	6 19	1 4	6 44
Arrêt Douelle	6 23	1 8	6 48
Parnac.....	6 30	1 15	6 55
Luzech.....	6 36	1 21	7 3
Castelfranc.....	6 49	1 33	7 15
Arrêt Praysac	6 52	»	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 1	1 45	7 28
Duravel.....	7 8	1 50	7 35
Sotirac-Touzac	7 16	1 58	7 43
Fumel.....	7 25	2 7	7 53
LIBOS.....	7 31	2 13	7 59
PARIS.....	11 19s.	4 37	9 25m

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS.....	7 ^h . 5s.	14 ^h . 15	7 ^h . 13m
LIBOS.....	7 6	3 8	8 55
Fumel.....	8 6	3 18	9 15
Sotirac-Touzac	8 16	3 24	9 25
Duravel.....	8 23	3 31	9 32
Puy-l'Évêque.....	8 30	3 38	9 39
Arrêt Praysac	8 37	»	9 46
Castelfranc.....	8 45	3 39	9 51
Luzech.....	8 54	4 9	10 1
Parnac.....	9 3	4 17	10 9
Arrêt Douelle	9 8	4 22	10 14
Mercuès.....	9 15	4 27	10 19
CAHORS.....	9 25	4 39	10 31

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS.....	7 ^h . 32	11 27	6 ^h . 27
Cabessut, halte	7 32	1 30	6 30
Arcambal.....	7 43	1 47	6 46
Vers.....	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 4	2 4	7 2
Conduché.....	8 14	2 17	7 14
St-Cirq, halte	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 35	2 38	7 28
Calvignac, hal.	8 41	2 41	7 35
Cajarc.....	8 55	2 55	7 47
Monbrun, hal.	9 6	3 6	7 57
Toulzac.....	9 16	3 16	8 6
Lamadon.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC.....	9 41	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC.....	7 33	11 9	5 ^h . 19
Lamadon.....	7 43	11 21	5 31
Toulzac.....	7 56	11 35	5 43
Monbrun, hal.	8 4	11 42	5 52
Cajarc.....	8 14	11 55	6 4
Calvignac, hal.	8 24	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 32	12 14	6 24
St-Cirq, halte.	8 40	12 23	6 33
Conduché.....	8 45	12 30	6 40
Saint-Géry.....	9 »	12 45	7 »
Vers.....	9 5	12 51	7 6
Arcambal.....	9 13	1 »	7 15
Cabessut, halte.	9 23	1 11	7 26
CAHORS.....	9 31	1 19	7 34

ON DEMANDE
UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE
PHOTOGRAPHIE D'ART
J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET
DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

MAISON
LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiséptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 4 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSANT.

Étude de M^e A. TASSART
avoué à Cahors, successeur de M^e Mazières

EXTRAIT
d'un jugement de séparation de biens

Par jugement par défaut du Tribunal civil de première instance de Cahors, en date du dix-neuf novembre mil neuf cent, la dame Marie Flore Combarel, sans profession épouse du sieur Jean Caillaud, propriétaire et négociant, avec lequel elle demeure à la Mathère commune de Floressas, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.
Pour extrait certifié conforme par le sousigné avoué près le tribunal civil de première instance de Cahors et de la dame Caillaud.
Cahors le vingt-trois novembre mil neuf cent.

A. TASSART.

Bibliographie

Armée et Marine

Sommaire du n° 47

3, place du Théâtre Français, Paris

</